

# REGLEMENT AIR TAHITI NUI URBAN RUN 2024

## **ARTICLE 1 - ORGANISATEURS**

« ATN Urban Run » est une compétition de course à pied organisée par l'Association Sportive AIR TAHITI NUI RUNNING en partenariat avec la ville de Papeete. Les 2 distances 4,5Km et 9Km doivent être effectués en individuel sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française

## **ARTICLE 2 - DATE, LIEU et HORAIRE**

L'évènement se déroule le **samedi 30 novembre 2024** avec un départ à 15h45 pour le 4,5Km et à 16h30 pour le 9Km sur la PLACE VAIETE. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la date et l'horaire de départ si nécessaire.

## **ARTICLE 3 – CIRCUIT**

Le parcours s'effectuera uniquement sur le front de mer.

Départ VAIETE, dans le sens PAPEETE – PUNAAUIA, retour en direction du carrefour PACIFIQUE.

Distance du 4,5Km (effectuer 2 fois le tour du circuit) et 9Km (effectuer 4 fois le tour du circuit) avec un chouchou par tour de circuit.

L'arrivée s'effectuera sur la place VAIETE.

*Le circuit est susceptible d'être modifié.*

## **ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS**

Les bulletins d'inscriptions peuvent être retirées et déposées dans les 3 boutiques Nike (Vaima, Carrefour Piazza et Carrefour PUNAAUIA) du lundi 21 octobre au vendredi 29 novembre 2024 à 16h00. Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur le site en ligne [www.fenuamoove.com](http://www.fenuamoove.com)

Un droit d'inscription de 1 500 FCP pour le 4,5km et 9km pour les licenciés FAPF et gratuit pour les handisports. Pour les non-licenciés à la FAPF/FTT, un certificat médical mentionnant l'aptitude à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, devra être obligatoirement joint à l'inscription.

Attention, ne seront acceptés que les dossiers complets (fiche d'inscription, certificat médical ou photocopie licence, et règlement).

Les chèques doivent être établis à l'ordre de AS ATN RUNNING. Le droit d'inscription n'est ni transférable, ni remboursable.

Les retardataires pourront encore s'inscrire sur place, à la place VAIETE, à partir de 15h00 moyennant la somme de 2500 FCP ; ils devront présenter également un certificat médical ou une licence FAPF/FTTRI.

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS**

Les organisateurs s'engagent à fournir les prestations suivantes :

- Remise des dossards lors de l'inscription.
- Présence d'un poste de ravitaillement à mi-parcours au niveau de la Maison de la Culture,
- Couverture médicale (Fédération polynésienne de protection civile),
- Sécurité routière assurée par la Police Municipale,
- Remise d'un tee-shirt Finisher en échange du dossard,
- Remise des récompenses,
- Tirage au sort des dossards pour gagner différents lots.
- Un poste de ravitaillement en eau sera situé à mi-parcours au niveau de l'entrée des restaurants de la place Toata.

# **REGLEMENT AIR TAHITI NUI URBAN RUN 2024**

## **ARTICLE 6 - PARTICIPATION**

La course est ouverte à tous, homme et femme, suivant la nouvelle saison sportive 2024/2025 :  
A partir de 14 ans (né en 2011) pour le 4,5Km ;  
A partir de 16 ans (né en 2009) pour la 9km ;

Elle est également ouverte aux handisports.

## **ARTICLE 7 – CERTIFICAT MÉDICAL**

Les non-titulaires d'une licence de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie française (FAPF) compétition ou loisir, ou d'une licence de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTT), doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course. Les licenciés FAPF/FTT devront fournir une copie de leur licence. Ce document sera conservé par les organisateurs. Aucun autre document ne sera accepté.

## **ARTICLE 8 - ASSURANCE**

L'AS ATN RUNNING possède un contrat d'assurance RC.

## **ARTICLE 9 - DOSSARDS**

Le retrait des dossards se fera lors du dépôt de votre inscription dans les 3 boutiques Nike. Pour les inscriptions en ligne via le site [www.fenuamoove.com](http://www.fenuamoove.com) ainsi que le Jour J, le retrait du dossard sur la place Vaiete à partir de 15h00. Pendant la course, le dossard sera épinglé sur la poitrine devant, numéro visible. Le port d'un maillot/t-shirt est obligatoire (pas de torse nu).

## **ARTICLE 10 - RÉCOMPENSES – CLASSEMENT**

Toutes les personnes récompensées devront obligatoirement porter le T-shirt finisher de la course. Les récompenses seront remises à l'issue de l'événement pour les 2 courses et les 3 premiers des catégories masculines et féminines ci-après et handisport, suivant la nouvelle saison sportive 2024/2025 :

Minime	2010-2011	14 et 15 ans
Cadet	2008-2009	16 à 17 ans
Junior	2006-2007	18 à 19 ans
Espoir	2003-2004-2005	20 à 22 ans
Senior	1991 à 2002	23 à 34 ans
Master 1	1976 à 1990	35 à 49 ans
Master 2	1966 à 1975	50 à 59 ans
Master 3	1956 à 1965	60 à 69 ans
Master 4	1955 et avant	70 à 79 ans

Un tirage au sort des dossards clôturera la manifestation. Les titulaires du dossard devront se présenter personnellement pour retirer leur lot. Un contrôle sera effectué. Après trois appels, le lot sera remis en jeu.

## **ARTICLE 11 - PARCOURS**

Le parcours sera protégé par des plots de signalisation et/ou des barrières signalétiques. Les lignes d'arrivée et de départ seront matérialisées.

# **REGLEMENT AIR TAHITI NUI URBAN RUN 2024**

## **ARTICLE 12 - ACCOMPAGNATEURS**

Seuls les véhicules officiels (motards, Presse, ambulance et organisateurs) sont autorisés à suivre la course. Tout accompagnateur quel que soit le moyen de déplacement est interdit et pourra disqualifier les participants concernés.

## **ARTICLE 13 - COURSE**

Tout participant qui ne fera pas la totalité du parcours prévu ou qui enfreindra le règlement sera automatiquement disqualifié et déclaré hors course. Son dossard lui sera aussitôt retiré.

## **ARTICLE 14 - POSTE DE RAVITAILLEMENT**

Un poste de ravitaillement en eau sera situé à mi-parcours au niveau de l'entrée des restaurants de la place Toata. Un ravitaillement sera disponible sur l'aire de départ/arrivée.

## **ARTICLE 15 - CIRCULATION**

Le contrôle de la circulation sera assuré par la Police municipale.

Des plots seront répartis sur le bord de la chaussée afin de protéger et de canaliser les sportifs.

Les coureurs devront emprunter les couloirs désignés pour la course.

La circulation automobile n'étant pas coupée, il est recommandé la plus grande prudence aux participants, en particulier en respectant les consignes du service d'ordre, et en circulant à droite de la chaussée.

## **ARTICLE 16 - SECOURS**

Les secours médicaux seront assurés par la présence d'une équipe de la Fédération Polynésienne de Protection Civile.

## **ARTICLE 17 - LITIGE**

En cas de litige l'organisateur se donne le droit de le régler.

## **ARTICLE 18 – PROGRAMME DE LA JOURNEE**

-15h00 : Ouverture des Inscriptions de dernière minute et retraits des dossards

-15h30 : Clôture des inscriptions de dernière minute 4,5 Km et continuité du 9 Km

-15h30 : Briefing de la course 4,5 Km

-15h45 : Départ de la course 4,5 Km

-16h15 : Clôture des inscriptions de dernière minute 9 Km

-16h15 : Briefing de la course 9 Km

-16h30 : Départ de la course 9 Km

- 18h00 : Remise des récompenses

- 18h30 : Tirage au sort des lots parmi tous les participants présents

- 19h00 : Clôture de la course ATN Urban Run 2024

### **ARTICLE 19 – DROIT A L'IMAGE**

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club ATN RUNNING utilise les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. La finalité est la promotion de l'évènement et du club au travers des communications externes, commerciales et publicitaires, sur Internet, réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à [atnrunning@gmail.com](mailto:atnrunning@gmail.com).

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- Contacter l'organisation à l'adresse suivante [atnrunning@gmail.com](mailto:atnrunning@gmail.com)
- Consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisée auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du club ATN RUNNING.